

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 26 mars 2013 à 14 h 30

« Compléments aux perspectives du système de retraite en 2020, 2040 et 2060 :
les projections régime par régime »

Document N°8

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Perspectives 2020, 2040 et 2060
Le régime de retraite complémentaire des non titulaires
de la fonction publique
IRCANTEC

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

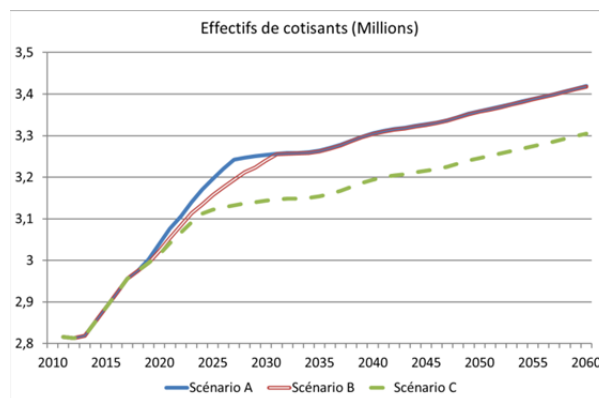
Perspectives 2020, 2040 et 2060 Le régime de retraite complémentaire des non titulaires de la fonction publique (IRCANTEC)

L'IRCANTEC¹, régime de retraite complémentaire du régime général de la Sécurité sociale, au bénéfice des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques, fonctionne selon le principe de la répartition. Les cotisants acquièrent des droits qui sont comptabilisés sous forme de points – les cotisations versées chaque année donnant droit à un nombre de points fonction de la valeur d'acquisition du point. Pendant la période de retraite, le total de points acquis - éventuellement augmenté des diverses majorations ou bonifications - est multiplié par la valeur de service du point pour donner le montant annuel de la pension. Le rapport entre la valeur d'acquisition du point et sa valeur de service correspond au rendement théorique du régime.

1. Les effectifs de cotisants et la masse des ressources

Les **effectifs de cotisants** de l'IRCANTEC sont supposés évoluer comme les effectifs de cotisants de la CNAV dans chacun des trois scénarios².

L'IRCANTEC est un régime de passage pour la majorité de ses affiliés : aux 2,8 millions d'actifs cotisants qui y sont affiliés viennent s'ajouter près de 12,3 millions d'anciens salariés y ayant acquis des droits mais n'y cotisant plus. Le *turnover* de l'effectif cotisant est important et varie selon les années entre 20 % et 30 %. Plus de la moitié des anciens cotisants ont moins de 100 points sur leur compte. Les pensions servies par l'IRCANTEC rémunèrent des carrières d'une durée moyenne de 9 ans dans le régime. Cette moyenne recouvre des situations très diverses : parmi les droits directs, 3,1 % des retraités ont une carrière de plus de 30 ans relevant du régime (c'est le cas des praticiens hospitaliers) tandis que 60 % ont une carrière de moins de 10 ans à l'IRCANTEC.

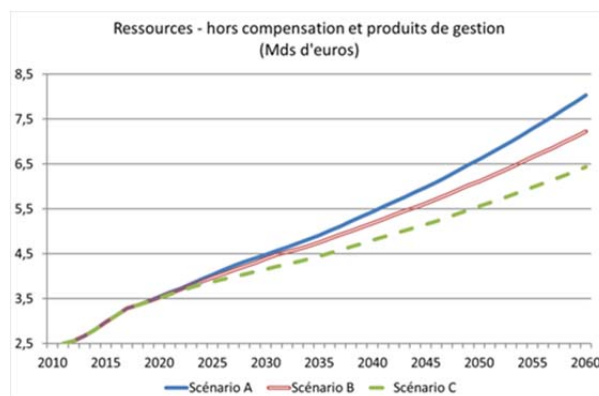


Les cotisations sont appelées sur la base du taux d'appel défini comme le produit entre le taux théorique et le pourcentage d'appel. Les taux théoriques sont les taux appliqués à l'assiette de cotisation pour calculer les cotisations qui serviront à acquérir les points. L'assiette de

¹ Institut de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités locales.

² Dans la mesure où c'est l'hypothèse retenue pour les effectifs de cotisants à l'ARRCO et où les cotisants au régime général sont affiliés, pour leur(s) régime(s) complémentaire(s), soit à l'ARRCO (et éventuellement à l'AGIRC), soit à l'IRCANTEC.

cotisation comprend deux tranches (tranche A : au plus égale au plafond de Sécurité sociale ; tranche B : au-dessus du plafond de Sécurité sociale). Entre 1992 et 2010, les taux théoriques de cotisation sont restés stables (4,5% en tranche A ; 14,0% en tranche B). La réforme du régime intervenue en 2008 conduit à une baisse de rendement conjuguée à une hausse des taux de cotisation³.



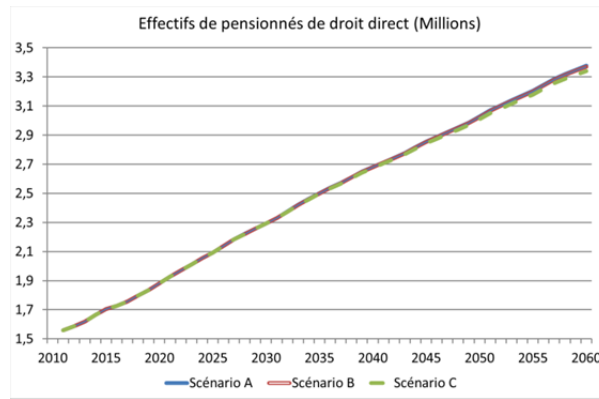
Compte tenu des hypothèses d'évolution des effectifs de cotisants et de salaire moyen par tête – calées sur les hypothèses d'évolution du SMPT de chacun des scénarios – ainsi que de la hausse des taux de cotisation suite à la réforme de 2008 du régime qui induit une hausse plus rapide des ressources dans les premières années de l'exercice jusqu'en 2017, la **masse des ressources** augmenterait sur l'ensemble de la période de projection, passant de 2,5 milliard d'euros en 2011 (0,1 % du PIB) à, en 2060, 8 milliard d'euros dans le scénario A, 7,2 milliards d'euros dans le scénario B et 6,4 milliards d'euros dans le scénario C (0,2 % de PIB dans chacun des scénarios).

2. Les effectifs de retraités et la masse des pensions

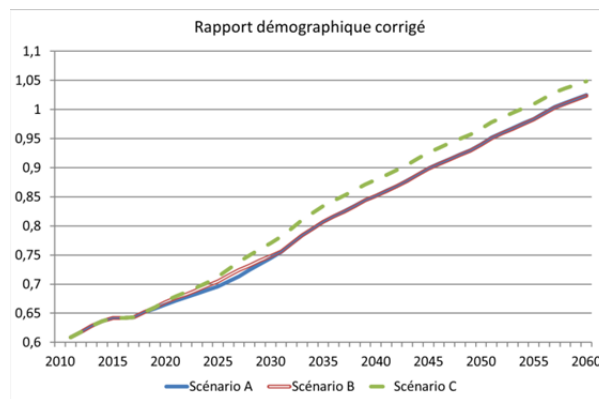
Après une évolution erratique en début de période de projection jusqu'en 2017 liée au recul des âges légaux de la retraite, le nombre de départs à la retraite connaîtrait une forte croissance sur la période de projection. Il passerait de 142 000 en 2012 à environ 450 000 en 2060. Il est supposé que les taux de départ à la retraite (proportion de personnes faisant valoir leurs droits à retraite à l'IRCANTEC au sein de chaque génération de cotisants au régime) passeraient progressivement d'environ 60 % (valeur historique) à 100 % à l'horizon 2025 (avec l'hypothèse à terme de liquidation systématique au plus tard à l'âge de 70 ans), suite à la mise en œuvre du droit à l'information, notamment, qui conduirait à diminuer (à annuler à terme) la proportion d'anciens cotisants ne liquidant jamais leurs droits à l'IRCANTEC.

Sous cette hypothèse en particulier, les **effectifs de retraités de droit direct** à l'IRCANTEC devraient augmenter très régulièrement jusqu'en 2060 et être plus que multiplié par 2 sur l'ensemble de la période de projection (environ +115 % dans les trois scénarios).

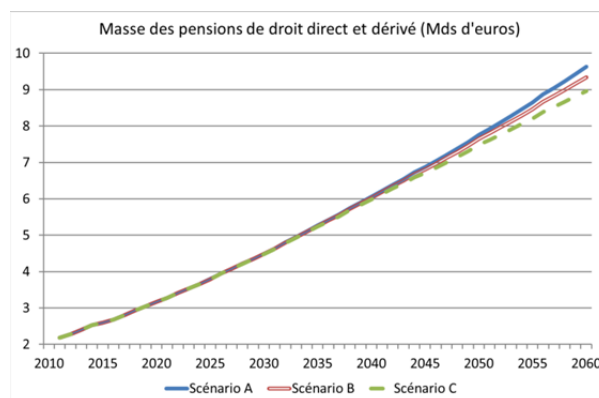
³ La diminution du rendement technique s'étale progressivement de 2009 (11,4 %) à 2017 (7,75 %), et la hausse des taux de cotisation théoriques est intervenue à partir de 2011 (4,7% en tranche A ; 14,24% en tranche B) et doit se poursuivre jusqu'en 2017 (5,6% en tranche A ; 15,6% en tranche B).



Au final, le **ratio démographique corrigé**⁴ augmenterait sur toute la période de projection, de 0,6 à 1 retraité par cotisant entre 2010 et 2060. La hausse serait un peu plus marquée dans le scénario C du fait de la moindre progression des effectifs cotisants lié à l'hypothèse de taux de chômage à terme de 7 % (contre 4,5 % dans les deux autres scénarios).



La **pension moyenne de droit direct** servie par l'IRCANTEC augmenterait en termes réels sur toute la période de projection : +115 % pour le scénario A entre 2010 et 2060, +110 % pour le scénario B et +100 % pour le scénario C. La pension moyenne de droit direct de l'IRCANTEC passerait ainsi de près de 1 250 € par an en 2010, à respectivement 2 700 €, 2 600 et 2 500 € en 2060 dans les scénarios A, B et C.

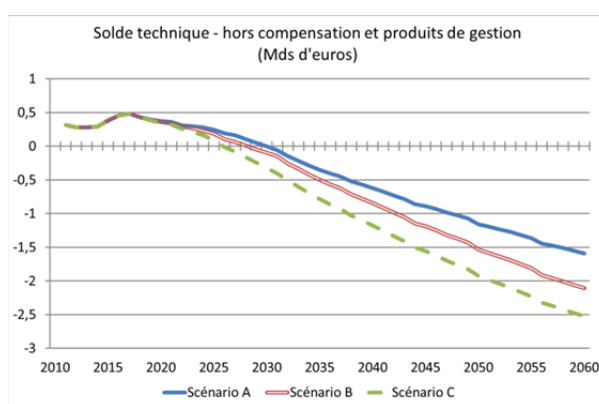


⁴ Rapport entre, d'une part, la somme du nombre de retraités de droit direct et de la moitié du nombre de retraités de droit dérivé et, d'autre part, le nombre de cotisants.

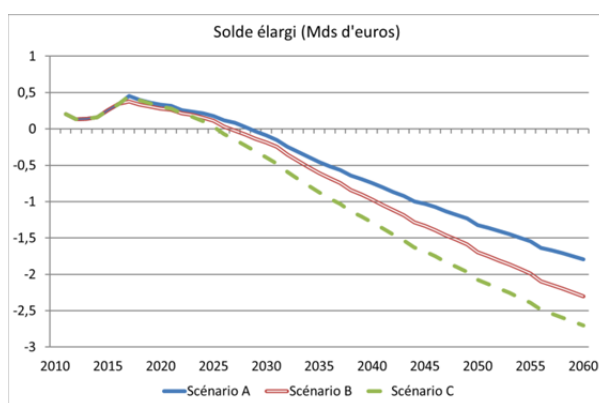
La **masse totale des pensions de droit direct et dérivé**, servies par l'IRCANTEC, serait multiplié par 4,1 à 4,4 sur la période de projection et atteindrait en 2060 entre 9 et 9,5 milliards d'euros selon les scénarios.

3. Les soldes financiers

Comme la masse des pensions servies par l'IRCANTEC augmenterait plus vite que les ressources du régime, le **solde technique** de l'IRCANTEC se dégraderait sur l'ensemble de la période de projection : après une légère amélioration en début de période jusqu'en 2017 grâce à l'augmentation des cotisations et à celle de l'âge d'ouverture des droits, il deviendrait négatif à la fin des années 2020 (2026 pour le scénario C, 2029 pour le scénario B et 2030 pour le scénario A) et le besoin de financement en 2060 représenterait respectivement 1,6 , 2,1 et 2,5 milliards d'euros dans les scénarios A, B et C.



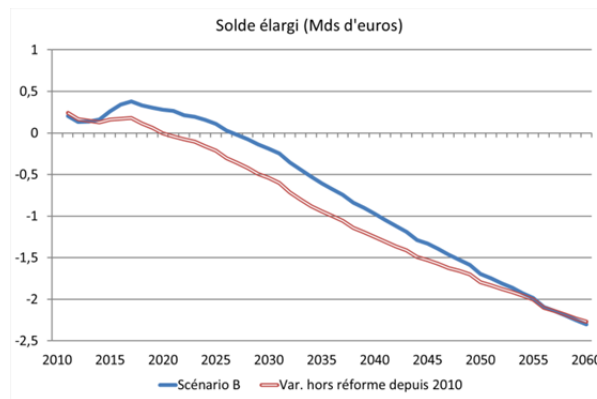
Le passage du solde technique au **solde élargi** conduirait à légèrement dégrader la situation financière du régime, compte tenu de la prise en compte des dépenses de gestion et d'action sociale. Le solde élargi suivrait les mêmes inflexions que le solde technique mais deviendrait négatif un an plus tôt. Il représenterait en 2060 respectivement -1,8 milliards d'euros, -2,3 milliards d'euros et -2,7 milliards d'euros dans les scénarios A, B et C.



4. L'effet des mesures prises depuis 2010

L'IRCANTEC est principalement concernée par trois mesures législatives récentes :

- le recul des bornes d'âge – de 60 à 62 ans pour l'âge légal, de 65 à 67 ans pour l'âge d'annulation de la décote (réforme de 2010) ;
- la modification des mécanismes de coordination entre l'IRCANTEC et les régimes de titulaires de la fonction publique (réforme de 2010) ;
- ainsi que l'élargissement des possibilités de départ de façon anticipée dans le cadre du dispositif longue carrière (décret du 2 juillet 2012).



Au final, les mesures prises depuis 2010 devraient avoir un effet positif à court et moyen terme sur le solde élargi de l'IRCANTEC du fait d'une part du recul de l'âge effectif moyen de départ à la retraite qu'elles induiraient (de +0,3 an en 2011 à +0,7 an en 2022 et au-delà), et d'autre part de la suppression des transferts de cotisation vers les régimes de titulaires de la fonction publique, les services auxiliaires des titulaires étant maintenus dans le régime à compter de 2013. A long terme, la hausse de la pension moyenne liée au recul de l'âge induirait une diminution progressive de l'impact de ces mesures. Comme les deux scénarios intègrent l'augmentation des ressources prévue suite à la réforme de 2008, cela conduirait au total à un solde élargi identique, avant et après réforme, en fin de projections.

IRCANTEC - Résultats (1)

Ressources (hors compensation et produits de gestion)		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. A	Cotisants (Millions)	2,8	3,0	3,3	3,3	3,4	3,4
	Ressources (Mds d'euros)	2,5	3,5	4,5	5,4	6,6	8,0
	Ressources (% de PIB)	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Scé. B	Cotisants (Millions)	2,8	3,0	3,2	3,3	3,4	3,4
	Ressources (Mds d'euros)	2,5	3,5	4,4	5,2	6,1	7,2
	Ressources (% de PIB)	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Scé. C	Cotisants (Millions)	2,8	3,0	3,1	3,2	3,2	3,3
	Ressources (Mds d'euros)	2,5	3,5	4,2	4,8	5,6	6,4
	Ressources (% de PIB)	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Masse des pensions							
		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. A	Pensionnés de droit direct (Millions)	1,6	1,9	2,3	2,7	3,0	3,4
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	1 255	1 537	1 810	2 109	2 416	2 702
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	2,2	3,2	4,5	6,1	7,8	9,6
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Scé. B	Pensionnés de droit direct (Millions)	1,6	1,9	2,3	2,7	3,0	3,4
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	1 255	1 537	1 809	2 098	2 381	2 619
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	2,2	3,2	4,5	6,0	7,7	9,3
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Scé. C	Pensionnés de droit direct (Millions)	1,6	1,9	2,3	2,7	3,0	3,3
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	1 255	1 537	1 807	2 080	2 327	2 512
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	2,2	3,2	4,5	6,0	7,5	9,0
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Rapport démographique corrigé*							
		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. A		0,6	0,7	0,7	0,9	0,9	1,0
Scé. B		0,6	0,7	0,7	0,9	0,9	1,0
Scé. C		0,6	0,7	0,8	0,9	1,0	1,0

* [Pensionnés de droit direct + (Pensionnés de droit dérivé / 2)] / Cotisants

Solde technique (hors compensation et produits de gestion)		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. A	Mds d'euros	0,3	0,4	0,0	-0,6	-1,2	-1,6
	% de PIB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Scé. B	Mds d'euros	0,3	0,4	-0,1	-0,8	-1,5	-2,1
	% de PIB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Scé. C	Mds d'euros	0,3	0,3	-0,3	-1,2	-1,9	-2,5
	% de PIB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%
Solde élargi							
		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. A	Mds d'euros	0,2	0,3	-0,1	-0,7	-1,3	-1,8
	% de PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,1%	0,2%	0,2%	-0,1%	-0,4%
Scé. B	Mds d'euros	0,2	0,3	-0,2	-1,0	-1,7	-2,3
	% de PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,1%	0,2%	0,1%	-0,3%	-0,8%
Scé. C	Mds d'euros	0,2	0,3	-0,4	-1,3	-2,1	-2,7
	% de PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,1%	0,2%	-0,1%	-0,6%	-1,2%

		Evolutions en moyennes annuelles					Croissance totale 2011-2060
		2011-2020	2020-2030	2030-2040	2040-2050	2050-2060	
Cotisants (%)	Scénario A	0,9%	0,7%	0,2%	0,2%	0,2%	21,4%
	Scénario B	0,8%	0,8%	0,2%	0,2%	0,2%	21,4%
	Scénario C	0,8%	0,5%	0,2%	0,2%	0,2%	17,4%
Total des ressources (%)	Scénario A	3,9%	2,4%	1,9%	2,0%	2,0%	221,7%
	Scénario B	3,9%	2,2%	1,7%	1,7%	1,7%	189,5%
	Scénario C	3,8%	1,7%	1,5%	1,5%	1,5%	157,7%
Pensionnés de droit direct (%)	Scénario A	2,1%	2,0%	1,6%	1,2%	1,1%	116,6%
	Scénario B	2,1%	2,2%	1,7%	1,4%	1,2%	116,2%
	Scénario C	2,1%	2,2%	1,7%	1,3%	1,2%	114,2%
Pension annuelle moyenne de droit direct (%)	Scénario A	2,3%	1,7%	1,5%	1,4%	1,1%	115,3%
	Scénario B	2,3%	1,6%	1,5%	1,3%	1,0%	108,7%
	Scénario C	2,3%	1,6%	1,4%	1,1%	0,8%	100,1%
Masse des pensions (%)	Scénario A	4,2%	3,6%	3,0%	2,5%	2,2%	341,4%
	Scénario B	4,2%	3,5%	3,0%	2,4%	2,0%	328,2%
	Scénario C	4,2%	3,5%	2,9%	2,3%	1,8%	310,9%

IRCANTEC - Résultats (2)

Ressources (hors compensation et produits de gestion)		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. B	Cotisants (Millions)	2,8	3,0	3,3	3,3	3,4	3,4
	Ressources (Mds d'euros)	2,5	3,5	4,4	5,2	6,1	7,2
	Ressources (% de PIB)	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Var. hors réforme depuis 2010	Cotisants (Millions)	2,8	3,0	3,2	3,3	3,4	3,4
	Ressources (Mds d'euros)	2,5	3,6	4,5	5,3	6,2	7,3
	Ressources (% de PIB)	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Masse des pensions		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. B	Pensionnés de droit direct (Millions)	1,6	1,9	2,3	2,7	3,0	3,4
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	1 255	1 537	1 809	2 098	2 381	2 619
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	2,2	3,2	4,5	6,0	7,7	9,3
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Var. hors réforme depuis 2010	Pensionnés de droit direct (Millions)	1,6	2,0	2,4	2,8	3,1	3,4
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	1 255	1 528	1 748	2 003	2 258	2 491
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	2,2	3,3	4,6	6,0	7,3	8,8
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Rapport démographique corrigé*		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. B		0,6	0,7	0,7	0,9	0,9	1,0
Var. hors réforme depuis 2010		0,6	0,7	0,8	0,9	1,0	1,0
Solde technique (hors compensation et produits de gestion)		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. B	Mds d'euros	0,3	0,4	-0,1	-0,8	-1,5	-2,1
	% de PIB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Var. hors réforme depuis 2010	Mds d'euros	0,4	0,3	-0,1	-0,7	-1,1	-1,5
	% de PIB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde élargi		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. B	Mds d'euros	0,2	0,3	-0,2	-1,0	-1,7	-2,3
	% de PIB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,1%	0,2%	0,1%	-0,3%	-0,8%
Var. hors réforme depuis 2010	Mds d'euros	0,2	0,0	-0,5	-1,2	-1,8	-2,3
	% de PIB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,0%	0,0%	-0,3%	-0,7%	-1,2%
		Evolutions en moyennes annuelles					Croissance totale
		2011-2020	2020-2030	2030-2040	2040-2050	2050-2060	2011-2060
Cotisants (%)	Scénario B	0,9%	0,7%	0,2%	0,2%	0,2%	21,4%
	Var. hors réforme depuis 2010	0,8%	0,7%	0,2%	0,2%	0,2%	21,4%
Total des ressources (%)	Scénario B	3,9%	2,2%	1,7%	1,7%	1,7%	189,5%
	Var. hors réforme depuis 2010	3,9%	2,2%	1,6%	1,7%	1,7%	189,2%
Pensionnés de droit direct (%)	Scénario B	2,1%	2,0%	1,6%	1,2%	1,1%	116,6%
	Var. hors réforme depuis 2010	2,8%	1,9%	1,4%	1,0%	0,9%	115,3%
Pension annuelle moyenne de droit direct (%)	Scénario B	2,3%	1,6%	1,5%	1,3%	1,0%	108,7%
	Var. hors réforme depuis 2010	2,2%	1,4%	1,4%	1,2%	1,0%	98,5%
Masse des pensions (%)	Scénario B	4,2%	3,5%	3,0%	2,4%	2,0%	328,2%
	Var. hors réforme depuis 2010	4,8%	3,2%	2,7%	2,1%	1,9%	304,8%

* [Pensionnés de droit direct + (Pensionnés de droit dérivé / 2)] / Cotisants